

GREENPEACE

Protocole de Kyoto

Montréal, 12 octobre 2006

Table des Matières

OBJECTIFS	3
<i>L'objectif de la Convention cadre</i>	<i>3</i>
HISTORIQUE	3
<i>L'importance de la Conférence de Montréal en 2005</i>	<i>3</i>
<i>L'importance des objectifs d'après-Kyoto</i>	<i>4</i>
FONCTIONNEMENT ET MÉCANISME	4
<i>Le fonctionnement du Protocole</i>	<i>4</i>
<i>Le Mécanisme de développement propre</i>	<i>4</i>
<i>Mise en oeuvre conjointe</i>	<i>4</i>
<i>Observations relatives aux mécanismes</i>	<i>5</i>
ASPECTS FINANCIERS	5
POLITIQUE CANADIENNE	5
<i>La situation du Canada</i>	<i>5</i>
<i>Développer les infrastructures et adopter des politiques claires</i>	<i>6</i>

Objectifs

L'objectif de la Convention cadre

L'objectif ultime de la Convention cadre est de :

« stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »

La Convention cadre précise aussi que :

« Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés, Parties, d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. »

La CCNUCC, comme son nom l'indique, est une convention « cadre », ce qui implique notamment qu'elle établit des objectifs non exécutoires qui doivent ensuite être assortis d'instruments légaux (des protocoles) pour en assurer l'exécution. La Convention cadre a établi que les pays industrialisés devaient réduire, pour 2000, leurs émissions des gaz à effet de serre (GES) au niveau de 1990. Par la suite, les Parties ont réalisé qu'il fallait agir avec plus de vigueur et elles ont mis sur pied à Berlin, en 1995, un processus de négociation visant à établir un protocole dans lequel on définirait des cibles de réduction et des échéanciers plus précis et plus exigeants. C'est ainsi qu'est né le Protocole de Kyoto, adopté en décembre 1997.

Les cibles de réduction des GES sont ambitieuses mais absolument nécessaires. Pour maintenir l'augmentation de la température moyenne de la Terre en deçà de la barre des 2 °C (seuil au-delà duquel les conséquences environnementales seraient catastrophiques), il faut que les pays industrialisés réduisent radicalement leurs émissions de GES par rapport au niveau de 1990. D'ici 2008-2012 la réduction est de 5,2 %. Pour 2020, l'objectif de réduction est de 30 %, et il est de 80 % pour 2050.

Historique

L'importance de la Conférence de Montréal en 2005

La 11e Conférence des Parties (CDP-11) de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a eu lieu à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. Pendant deux semaines, des experts et des dirigeants politiques de partout au monde s'y sont réunis pour discuter de l'avenir de notre planète. Cette Conférence a été l'une des plus importantes des Nations Unies sur les changements climatiques depuis celle de Kyoto en 1997, notamment parce qu'elle était la première depuis que le Protocole a force de loi.

À la Conférence de Montréal, il y a eu deux types de réunion. D'une part, on retrouvait les participants à la Onzième Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'où l'acronyme CDP-11 (ou COP-11 pour Conference of Parties). D'autre part, c'était la première fois que la Conférence des Parties tenait aussi une Réunion des Parties, d'où l'appellation RDP (MOP en anglais). La principale tâche de la CDP/RDP était d'adopter les décisions prises au préalable pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, soit l'ensemble des processus et règlements à mettre en place pour son application entre 2008 et 2012, et de commencer les négociations concernant la seconde période d'engagement (2013-2017).

L'importance des objectifs d'après-Kyoto

L'importance des objectifs d'après-Kyoto À la Conférence de Montréal 2005, un accord historique a été conclu. La planète a retenu son souffle, elle peut commencer à respirer.

Désormais, il faut poursuivre le développement du Protocole de Kyoto. Pour éviter les changements climatiques dangereux, il faut que les négociations en cours permettent d'établir des cibles précises et beaucoup plus ambitieuses pour après 2012 (la date limite pour l'atteinte des objectifs de réduction de Kyoto).

Les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions de GES d'au moins 30 % d'ici 2020, et de 70 à 80 % d'ici 2050. Ces réductions entraîneront une réduction d'environ 50 % à l'échelle mondiale pour 2050, ce qui constitue un minimum si nous voulons éviter de léguer un monde déséquilibré et chaotique à nos enfants. Les gouvernements, les entreprises et la société civile auront à prendre des décisions extrêmement importantes à partir de maintenant et au cours des 20 prochaines années.

Fonctionnement et mécanisme

Le fonctionnement du Protocole

L'entrée en vigueur du Protocole marque la fin de 10 ans de négociations. Désormais, les pays qui ont ratifié le Protocole sont légalement tenus de respecter les cibles de réduction qu'ils ont acceptées en 1997 à Kyoto. Ces pays doivent maintenant s'attaquer sérieusement à l'atteinte de ces cibles. Pour ce faire, ils doivent principalement adopter des politiques pour réduire leurs émissions nationales, mais ils peuvent aussi utiliser trois « mécanismes de flexibilité ». Le premier est le système d'échange mondial des droits d'émissions. Il sera fonctionnel en 2008 et son pendant européen est déjà en fonction. Les pays pourront aussi utiliser le Mécanisme pour un développement propre (MDP) et la Mise en oeuvre conjointe (MOC).

Le Mécanisme de développement propre

L'article 12 du Protocole de Kyoto permet aux pays industrialisés d'investir dans les pays en voie de développement pour lancer des projets qui contribuent à réduire les émissions de GES dans ces pays, ce qui leur permet d'obtenir des « crédits » d'émission. Par exemple, le Canada pourrait financer un projet d'efficacité énergétique en Chine, et le Japon pourrait financer un projet de production d'énergie renouvelable au Maroc.

Pour être approuvés par le conseil de direction du MDP, les projets doivent répondre à certains critères. Ainsi, ils doivent engendrer des réductions réelles de GES par rapport à un niveau de référence (qui correspond aux GES qui auraient été émis dans une situation dite de « statu quo », c'est-à-dire sans le lancement du projet). Les projets doivent aussi répondre à un critère d'« additionnalité » (on doit établir clairement qu'il ne s'agit pas de projets qui auraient été lancés de toute façon). Finalement, les projets doivent contribuer au développement durable dans les pays en voie de développement.

Mise en oeuvre conjointe

En vertu de l'article 3, ce mécanisme permet aux pays industrialisés de collaborer entre eux pour atteindre leurs cibles. Par exemple, l'Allemagne pourrait financer un projet d'efficacité énergétique en Russie, et la Norvège pourrait financer un projet de production d'énergie renouvelable en Hongrie. En pareil cas, les réductions d'émissions seraient créditées au compte

du pays qui assure le financement. Ce mécanisme peut permettre aux pays industrialisés de réaliser une même réduction globale des GES à moindre coût.

Observations relatives aux mécanismes

Le mécanisme d'échange de droits d'émissions de Kyoto est solidement structuré et il est « étanche » en ce sens qu'il est doté de systèmes de surveillance nationaux et internationaux pour s'assurer que les cibles mondiales sont effectivement atteintes. Le MDP diffère en partie parce qu'il permet aux pays en voie de développement de réduire leurs émissions par rapport à un niveau de référence hypothétique plutôt qu'en mesures absolues. De plus, contrairement aux deux autres mécanismes, le MDP permet aux pays industrialisés d'augmenter leurs émissions nationales. À la lumière de ces deux éléments, on voit qu'il est essentiel d'adopter des critères de sélection qui feront en sorte que les projets MDP approuvés contribueront bel et bien à réduire les émissions mondiales et à favoriser le développement durable.

Une bonne partie des négociations et des tractations des sept dernières années avait pour objet de maintenir l'intégrité de ces mécanismes et de contrer certaines tentatives pour les affaiblir. Le résultat n'est certes pas parfait, mais il fournit tout de même une base solide sur laquelle ancrer nos efforts de réduction des GES pour l'avenir.

La plus grande faiblesse de l'entente est qu'elle tient compte à la fois des émissions de CO₂ d'origine fossile et de leur absorption par des « puits de carbone ». En effet, cette disposition fait en sorte qu'on peut réduire les émissions comptabilisées tout en émettant quand même plus de CO₂ d'origine fossile dans la biosphère. Les dispositions relatives à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie devront donc devenir un enjeu important des négociations futures.

Aspects financiers

Dans le cadre de l'Accord de Bonn à la CDP-6 bis, plusieurs pays industrialisés Parties (les États-Unis, le Canada, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse) se sont entendus pour assurer un niveau de financement adéquat et stable aux pays en voie de développement afin de leur permettre de s'adapter aux changements climatiques, de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles et d'adopter de nouvelles technologies. Ces programmes ont été adoptés formellement à la CDP -7 de Marrakech en 2001. Il faut maintenant les mettre rapidement en application même s'il est évident que les fonds réservés à cet effet seront loin d'être suffisants. Ajoutons enfin qu'un petit pourcentage des échanges de droits d'émission engendrés dans le cadre du MDP servira à financer ces programmes.

Politique canadienne

La situation du Canada

Au cours des dernières années, la capacité de production éolienne du Canada a connu une expansion accélérée grâce à des mesures incitatives du gouvernement fédéral et à des politiques provinciales visant à favoriser le développement des énergies renouvelables. Le Canada réussira donc bientôt à exploiter ses importantes ressources éoliennes aussi efficacement que son voisin du sud.

Fin 2004, la puissance installée était de 444 mégawatts (MW). 2005 devrait être une année record puisque des commandes ont été passées pour au moins 350 MW supplémentaires, ce qui porterait le total à près de 800 MW.

Le programme d'Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉE) du gouvernement fédéral (maintenu dans le budget 2005) permet aux producteurs de recevoir 1¢ par kWh pendant 10 ans et favorise la mise en place d'une puissance installée de 4000 MW d'ici 2010.

Développer les infrastructures et adopter des politiques claires

Pour atteindre les gouvernements provinciaux et exploiter concrètement les éoliennes, il faudra adapter le plus rapidement possible le réseau de transport électrique. C'est là le principal défi que devra relever le Canada pour permettre le développement de l'industrie selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne (ACEE). L'association ajoute qu'il faut aussi régler certains problèmes reliés aux autorisations municipales, au processus d'évaluation environnemental et aux questions fiscales.

Selon l'ACEE, grâce aux gisements de vent exceptionnels du Canada et à ses abondantes ressources hydroélectriques, il est tout à fait réaliste de penser que le pays pourra combler au moins 20 % de ses besoins en électricité avec l'énergie éolienne. Concrètement, cela correspondrait à une capacité de production de 50 000 MW. Selon les projections actuelles, la production pourrait atteindre environ 5000 MW d'ici 2012, ce qui ne représente qu'une petite partie de l'énorme potentiel éolien du Canada. Malheureusement, toutefois, le Canada n'a pas de politique pour la période d'après 2012. C'est pourquoi il est difficile d'estimer quel sera le rythme de développement de l'énergie éolienne à plus long terme.